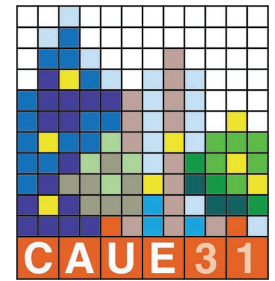


# Coeur de village

## Commune de Vigoulet-Auzil



La commune de Vigoulet-Auzil sollicite le CAUE de Haute-Garonne pour réaliser une étude urbaine sur le centre du village.

L'objectif de la commune est double :

- travailler la centralité du village en aménageant le plateau situé entre l'église et le centre culturel tout en créant des liaisons avec les divers équipements de la commune.,

- sécuriser les voies traversant le coeur de la commune.

Cette note a pour objet de présenter des extraits de l'étude préalable.

### I CADRE

La commune possède, en son coeur de bourg, divers équipements : mairie, espaces sportifs (stade de football, futur city-parc (implantation programmée à la place du terrain synthétique), terrain de tennis et son club-house), maisons des associations, église, bibliothèque, centre culturel et crèche.

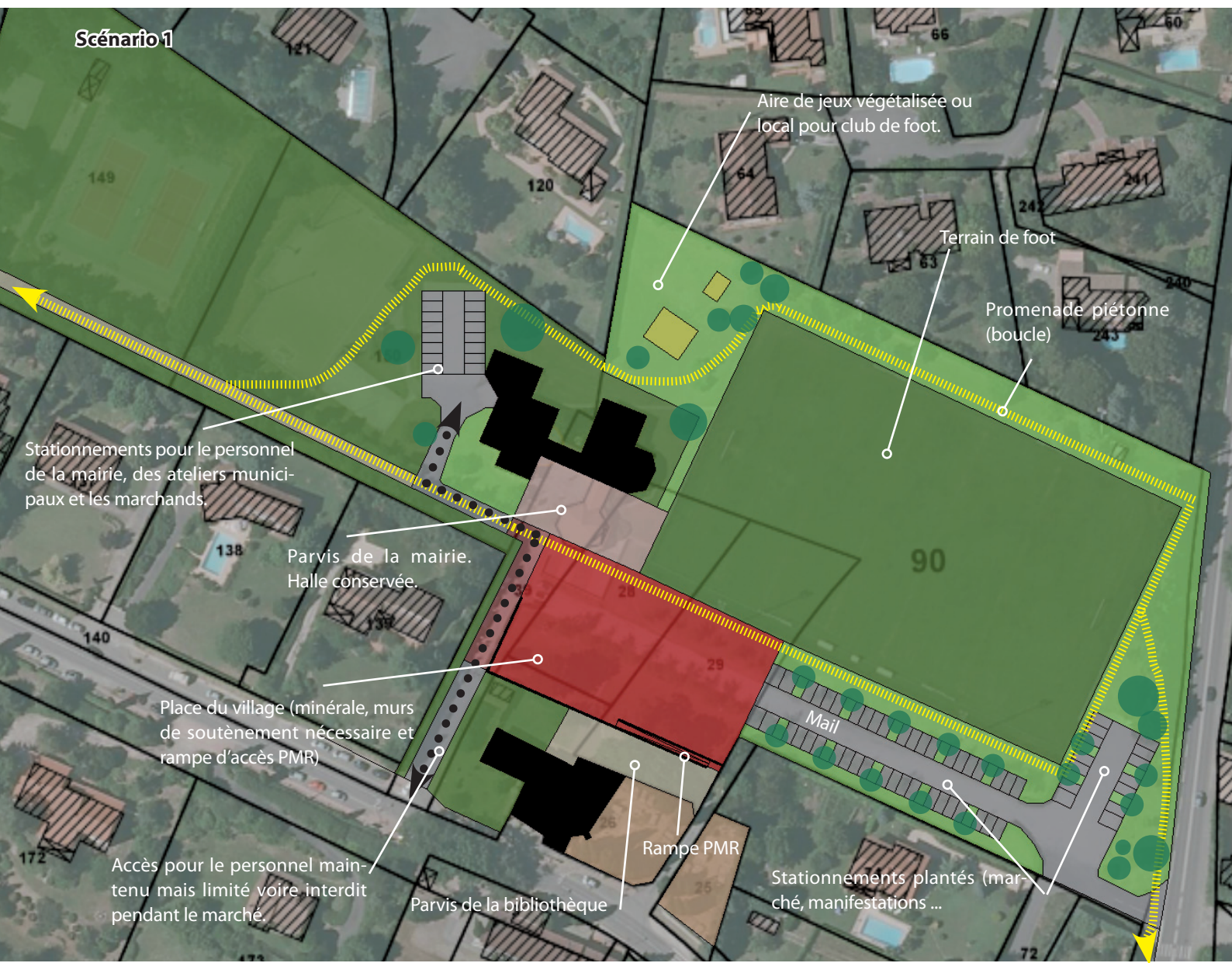
L'école est quant à elle décentrée.

Ces équipements, malgré leur proximité pour la majeure partie d'entre eux, semblent dissociés les uns des autres et sans lien entre eux. Ce phénomène est en partie dû à la topographie du terrain ainsi qu'à la présence d'une voie passante, la D35B, qui scinde en deux les zones d'équipements.

### I OBJECTIFS

L'objectif de cette étude est d'aménager cet espace central de la commune afin de :

- faciliter sa lecture,
- créer des liaisons, notamment piétonnes, entre les divers équipements et ce jusqu'à l'école (légèrement décentrée),
- travailler le mail afin de créer un espace fonctionnel et convivial en lien avec l'espace couvert existant (halle devant





mairie) ; cet espace étant notamment utilisé pour le marché ainsi que pour certaines manifestations,  
- sécuriser l'ensemble des voies traversant la commune.

## I SCENARIOS ENVISAGEABLES

L'objectif du **scénario 1** (voir schéma page précédente) est de créer une place de village à la taille de la commune de Vigoulet-Auzil, sans déplacement du terrain de foot.

Une place minérale est créée entre la mairie et la bibliothèque / église. Un mur de soutènement avec un aménagement paysager sera nécessaire au vu de la topographie du site. Une rampe d'accès sera mise en oeuvre pour relier les deux niveaux. Cette rampe devra être aménagée et aura un traitement paysager afin de ne pas dénaturer le site actuel.

La liaison véhicule vers le stationnement se trouvant derrière les ateliers municipaux est maintenue mais limitée aux agents de la mairie et des ateliers. Les jours de marché, les marchands pourront l'emprunter. Cependant, pendant la durée des diverses manifestations, cette voie sera fermée.

Du stationnement planté est créé le long du terrain de foot afin de desservir les divers équipements : mairie, zone sportive .....

Une zone verte et plantée vient faire la jonction entre la nouvelle place et la zone de stationnement. Cet espace peut être une extension de la place lorsque les manifestations le nécessitent.

Dans l'objectif de relier le tout, une promenade piétonne est créée reliant l'ensemble de la zone.

Dans le **scénario 2** (voir schéma ci-dessous), il est proposé de reconsidérer l'aménagement du centre bourg de Vigoulet -Auzil dans son ensemble en mutualisant ce projet d'aménagement de place à d'autres projets en cours de réflexions comme l'établissement d'une maison médicalisée, le développement ou la reconstruction du centre culturel, la création de résidences seniors, l'augmentation de l'offre en logement locatif, l'implantation de commerces de proximité... Le foncier voué à l'activité footballistique, change de destination et rentre dans le périmètre d'aménagement.

Le principe est de recréer un noyau central plus urbain accessible depuis le parvis de la mairie dégagé de sa petite halle.

Ce noyau comprend une place publique autour de laquelle se concentrent des équipements, des commerces et du logement locatif et sur laquelle pourront se dérouler diverses manifestations culturelles ou animations de la vie communale (marché, fêtes de Noël ...)

A proximité de ce noyau pourrait se développer une zone de logements (petits collectifs et/ou maisons de ville) destinée plutôt aux jeunes ménages et aux seniors, regroupée autour d'un îlot plus apaisé où une aire de jeux pour enfants pourra être aménagée. (second temps)

Le tout est maintenu dans un écrin de verdure où peuvent être menées les activités sportives et récréatives.

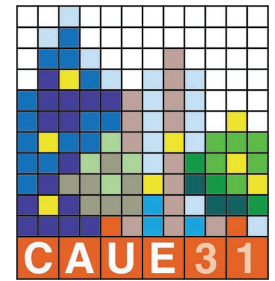
L'accessibilité des équipements et des logements, la fluidité des cheminements structurent ce projet notamment les implantations du bâti et des zones de stationnements.





# Centre culturel

## Commune de Vigoulet-Auzil



La commune de Vigoulet-Auzil sollicite le CAUE de Haute-Garonne pour réaliser une étude concernant le centre culturel. L'objectif de ce travail est d'envisager la rénovation de l'actuel équipement qui montre des signes de vieillissement, de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et de proposer, grâce à une extension, un lieu correspondant à l'usage des Vigouletains tout en permettant de mettre en place diverses actions culturelles tout au cours de l'année.

Cette note a pour objet de présenter des extraits de l'étude préalable.

Actuellement, la commune de Vigoulet-Auzil bénéficie d'un centre culturel situé en face de l'église. Ce centre culturel se trouve sur un terrain à forte déclivité. Il n'est actuellement pas conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il est composé de 2 niveaux : le premier niveau est consacré au centre culturel. Le second niveau (sous le premier) est consacré

à la crèche, en lien avec le jardin extérieur.

La partie crèche n'est pas concernée par le projet.

La partie du centre culturel est composée d'un hall d'entrée desservant les divers espaces, d'une salle bénéficiant de qualités acoustiques remarquables à ne pas détériorer, de sanitaires, d'une salle de réunion et d'un bureau. Il est mitoyen à un petit bâtiment plus ancien (ancienne mairie) qui est composé d'une salle unique dans laquelle ont lieu les cours de musique.

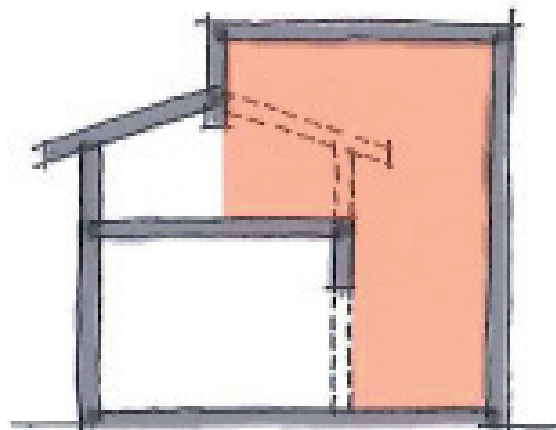
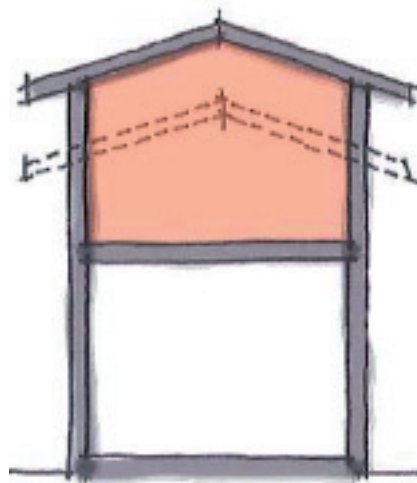
**Au vu de son implantation et de la présence d'un point de vue de qualité au niveau de sa parcelle que la collectivité souhaite conserver et mettre en valeur (Cône de visibilité), une surélévation, couplée à une petite extension, semble le plus judicieux au vu de la quantité de surface à ajouter.**



Quand la taille et la forme de la parcelle le permettent, la solution de l'extension est souvent privilégiée, pour plusieurs raisons dont les principales sont la simplicité de mise en oeuvre, le peu d'incidence sur l'existant et la maîtrise de l'intégration architecturale. Dans le cas où elle ne sera pas possible d'un point de vue fonctionnel, spatial ou réglementaire, la solution de la surélévation peut être intéressante. Dans tous les cas, les règles d'urbanisme dont dépend la parcelle orienteront grandement les solutions envisageables.

Dans le cas du centre culturel de Vigoulet-Auzil, la solution de la surélévation semble incontournable pour augmenter significativement la surface du centre. Toutefois, coupler la surélévation à une extension limitée (au vu de la surface parcellaire) peut permettre de se rapprocher des surfaces souhaitées par la commune.

> *Schémas ci-contre : Schémas de principe présentant une surélévation et une surélévation / extension. Extrait de l'ouvrage Pavillons et villas XX° en Haute-Garonne. CAUE 31. Edition Lou-batières. 2013.*



Dans le cas d'une extension, une étude de sol sera nécessaire.

Dans le cas d'une surélévation, une étude de la structure (reprise de charges ..) sera également indispensable. Une structure légère (ossature bois ..) peut être privilégiée. Par ailleurs un diagnostic de l'existant devra être réalisé par l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue. Ce diagnostic permettra de vérifier la faisabilité de l'opération et le coût associé.